



Alliance Globale pour la Résilience – AGIR Sahel et Afrique de l’Ouest

Guide Méthodologique de Conduite du Dialogue Inclusif Pays

« Formulation des ‘Priorités Résilience Pays’ (PRP-AGIR) »

Version Finale (Septembre 2013)

Avec la facilitation du :

Secrétariat du
Club DU SAHEL ET DE
L’AFRIQUE DE L’OUEST

 **OCDE**
DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

PREAMBULE

La présente Note n'est pas un Vadémécum. Elle ne fournit que les grandes lignes du processus d'animation du « Dialogue Inclusif Pays » et propose une méthodologie commune permettant une comparaison entre les pays.

La méthodologie proposée devrait par conséquent, elle doit être ajustée selon les réalités propres à chaque pays, tout en préservant les grandes lignes pour les besoins de comparaison.

L'autre souci majeur est d'éviter d'engager le pays dans un long et lourd processus de planification ou revue de leurs politiques et programmes. D'où la nécessité, d'une part de veiller au bon dosage entre la rigueur/pertinence souhaitée de la démarche et l'efficacité recherchée, et d'autre part de rester fidèle aux points cardinaux de l'Alliance qui est de bâtir la réflexion autour des priorités déjà identifiées dans les politiques et programmes existants, tout en les renforçant.

PHASE 1 : Formalisation-Mise en place du Cadre-Plateforme Multisectorielle et Multi-acteurs de Dialogue et de Pilotage du Processus et organisation de l'Atelier National de lancement

Le caractère inclusif et participatif du processus de formulation des 'Priorités Résilience Pays' (PRP-AGIR) impose l'implication de toutes les parties prenantes : i) départements ministériels sectoriels concernés par la résilience (agriculture, élevage, pêche, foresterie, recherche, environnement, nutrition-santé, éducation, affaires sociales, hygiène-eau-assainissement, planning familial, réduction des risques de catastrophes, etc.) ; ii) des organisations professionnelles agricoles, de la société civile et du secteur privé, ONG ; iii) gouvernements locaux ; iv) partenaires techniques et financiers, etc.

Le but visé pendant cette phase est double : i) rechercher le meilleur moyen pour mettre tous ces acteurs autour de la même table afin de dialoguer mais aussi de piloter et suivre le processus ; ii) organiser un atelier national de lancement du processus.

La mise en place de la plateforme de dialogue devrait se faire en gardant à l'esprit un des principes clés de AGIR qui est de bâtir la réflexion et l'action autour des cadres, réseaux et mécanismes déjà existants (cadres PNIA, Réduction de la pauvreté, SUN, etc.), et en évitant ainsi de créer des structures parallèles induisant par ailleurs des charges récurrentes. Ceci dit, la formalisation du Cadre-Plateforme de Dialogue et de Pilotage repose donc sur les réalités institutionnelles et organisationnelles propres à chaque pays. De même, une définition des rôles et responsabilités des acteurs impliqués s'avère nécessaire, tenant compte des compétences et avantages comparatifs de chacun.

Missions du Cadre-Plateforme : i) informer/sensibiliser ; ii) organiser l'atelier national de lancement ; iii) piloter/orienter le processus ; iv) suivre, évaluer ; v) examiner et valider les différents documents. Une équipe pluridisciplinaire de personnes-ressources (incluant des compétences en analyse Genre) aura en charge l'animation des réflexions et la production des documents

Démarche / Procédure :

L'initiative de la formalisation-mise en place du cadre-plateforme de dialogue et de pilotage du processus revient au Ministère assurant la tutelle du point focal PNIA à qui les organisations régionales ont adressé en mai 2013 une correspondance sur le processus AGIR. Dans la plupart des cas il s'agit du ministère en charge de l'Agriculture.

Procédure indicative :

1. Organiser une revue rapide des cadres et mécanismes de dialogue existants (dans les pays où cet état des lieux n'existe pas). Cette revue permet d'identifier le meilleur cadre qui pourrait constituer l'ossature de la plateforme de dialogue AGIR.
2. S'appuyer sur les plateformes multi-acteurs existants (cadres PNIA, SUN, Réduction pauvreté, etc. dans les pays où cela existe) pour accélérer la procédure de formalisation-mise en place du cadre-plateforme. Dans certains cas, il pourrait s'agir d'un élargissement de la plateforme multi-acteurs existants aux autres acteurs non encore impliqués.
3. Informer (à travers une correspondance) toutes les parties prenantes concernées : i) départements ministériels sectoriels concernés par la résilience ; ii) organisations professionnelles agricoles (OPAs), de la société civile et du secteur privé, ONG et autres organisations en charge du Genre ; iii) gouvernements locaux/collectivités locales ; iv) partenaires techniques et financiers ; etc. Un des objectifs de cette prise de contact est de requérir leur participation active au processus, à travers la désignation d'une personne ressource (point focal).
4. Convoquer dans la foulée une première réunion d'information générale sur le processus et d'examen des modalités de mise en place du cadre-plateforme multisectorielle et multi-acteurs de dialogue et de pilotage (TDR, activités, rôles et responsabilités, etc.), ainsi que de démarrage du processus.
5. Élaborer les TDR de l'équipe pluridisciplinaire de personnes-ressources en charge d'animer la réflexion et de produire les rapports
6. Organiser l'atelier national de lancement du processus et produire une note d'information du Gouvernement sur le processus (en Conseil de Ministres)

Résultat / Produit :

1. Cadre-Plateforme de Dialogue et de Pilotage en place et ses TDR validés
2. Atelier national de lancement du processus réalisé, avec comme principaux produits la validation : i) d'une feuille de route pour la conduite du processus ainsi qu'une répartition des rôles et responsabilités définis (Tableau de Bord) ; ii) des rôles et responsabilités des acteurs en charge de la conduite du processus.
3. Note d'information du Gouvernement en Conseil de Ministre soumise
4. Composition de l'équipe pluridisciplinaire de personnes-ressources et ses TDR validés

PHASE 2 : Lecture/Analyse intégrée des politiques & programmes existants

Le but de l'exercice est :

1. d'identifier les priorités contribuant à la résilience (en référence aux populations cibles, objectifs et résultats escomptés AGIR) ;
2. passer en revue les politiques/programmes existants, cibler les actions pertinentes et celles manquantes ;
3. de faire le point de leur état de mise en œuvre et identifier les défis.

La '**Grille de lecture des politiques et programmes contribuant à la résilience**' sert de support pour cette analyse.

Démarche / Procédure :

Sur la base de la Grille de Lecture :

1. Passer en revue les différents politiques et programmes (y compris le PNIA et autres initiatives (SUN, REACH, etc.) et les lire à la lumière des bases fondamentales de l'Alliance (Cibles prioritaires visées ; Objectifs spécifiques ; Résultats escomptés ; etc.) et en ayant comme support la '**Grille d'analyse des politiques et programmes contribuant à la résilience**' ;
2. Identifier les priorités contribuant à la résilience et examiner leur état de mise en œuvre ;
3. Identifier des éléments complémentaires non pris en compte et pouvant constituer des priorités résilience (au regard des bases fondamentales de l'Alliance) sous forme de programme intégré;

Sources d'information : i) départements ministériels sectoriels ; ii) partenaires techniques et financiers ; iii) OPAs, ONG, Privé, etc.

Documents de référence : i) Feuille de route régionale ; ii) Grille de lecture des politiques et programme contribuant à la résilience

Organisation du travail : Revue documentaire + entretiens réalisés par l'expert-consultant. Ce travail sera conduit de manière itérative, en permettant au cadre-plateforme de donner ses commentaires et avis pendant les phases clés de l'analyse.

Résultat / Produit :

Le principal produit attendu est un aperçu des priorités contribuant à la résilience, contenant les informations clés suivantes :

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

- (1) = Politiques/Programmes concernés
(2) = Priorités résilience : i) celles déjà prises en compte ; ii) celles manquantes
(3) = Contribution aux objectifs spécifiques/piliers AGIR
(4) = Groupes vulnérables ciblées (cibles AGIR)
(5) = Localisation (lien avec la carte de vulnérabilité)
(6) = Durée (début, fin)
(7) = Résultats clés escomptés
(8) = Situation mise en œuvre : i) Total budget ; ii) Financement acquis et sources ; iii) Financement recherché (gap)

Ces produits sont soumis pour examen et validation par le Cadre-Plateforme de dialogue et pilotage.

PHASE 3 : Formulation de « Priorités Résilience Pays » (PRP-AGIR)

La Phase 2 a permis de faire une lecture des politiques et programmes (à la lumière des bases fondamentales de AGIR) en vue d'identifier quelques priorités résilience déjà prises en compte, mais aussi celles manquantes. Cette lecture a ainsi permis de disposer d'un ensemble d'actions prioritaires pouvant potentiellement faire partie du PRP-AGIR.

Sur la base de ces produits il s'agit maintenant de procéder à la formulation concrète du PRP-AGIR en renseignant tous les éléments contenus dans le Format fourni.

Démarche / Procédure :

Sur la base des produits validés de la Phase 2 :

1. Organiser une Session Technique Restreinte de travail, sous la forme d'un atelier de 2-3 jours (en 'Full immersion' ou 'retraite') avec un maximum de 15 experts, représentant : i) départements ministériels sectoriels (Unités de planification des ministères sectoriels ; Services du Plan et Coopération ; etc.) ; ii) OPA, ONG, Secteur privé, PTF, etc.

Documents de référence: i) produits validés de la Phase 2 ; ii) Format du PRP-AGIR ; iii) autres sources documentaires

Organisation du travail :

1. La facilitation de la réunion est assurée par l'équipe pluridisciplinaire de personnes-ressources
2. Une des étapes cruciales serait de construire le consensus autour : i) du constat sur les causes profondes des crises alimentaires et nutritionnelles ; ii) des cibles prioritaires visées ; iii) des objectifs/piliers, ainsi que les résultats escomptés.
3. Les priorités à retenir pour atteindre les résultats escomptés sont celles de la Phase 2.

À l'issue de l'atelier, l'expert-consultant structure la version provisoire du PRP-AGIR qui est soumise pour examen et validation par le Cadre-Plateforme de Dialogue et Pilotage

Résultat / Produit :

À l'issue de cette Phase 3, un document provisoire est produit pour adoption ultérieure par l'ensemble des parties prenantes. Il est structuré selon le Format PRP-AGIR et contient les informations clés suivantes :

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

- (1) = Causes profondes structurelles et conjoncturelles des crises alimentaires et nutritionnelles
- (2) = Cibles prioritaires (populations et zones)
- (3) = Objectifs (Objectif général ; Objectifs spécifiques) et résultats escomptés
- (4) = Priorités nationales contribuant aux résultats
- (5) = Indicateurs clés / Table de résultats (Résultats/indicateurs, Vérifiables, Hypothèses ou risques)
- (6) = Financement (Total, Acquis (montant & Bailleurs), Gap à rechercher (Montant et Bailleurs potentiels), Plan global de financement, etc.)
- (7) = Rôles & Responsabilités : i) Structure/organisation responsable de la mise en œuvre/pilotage et comptable de résultats ; ii) Partenaires impliqués dans la mise en œuvre (rôles et responsabilités).
- (8) = Mécanismes de Coordination & Suivi-évaluation (en ligne avec les principes AGIR)

PHASE 4 : Validation / Adoption du rapport PRP-AGIR

C'est la Phase ultime du processus dont le but est d'examiner et de valider le rapport PRP-AGIR, et d'engager le processus de son adoption par les instances appropriées.

Démarche / Procédure :

Sur la base du rapport provisoire validé par le Cadre-Plateforme lors de la Phase 3 :

1. Organiser une Consultation Nationale Inclusive de l'ensemble des parties prenantes sous la forme d'un atelier de 2 jours maximum – Cette réunion devrait être présidée par au moins un des ministres des départements sectoriels concernés et regrouper des participants d'un haut niveau décisionnel
2. Partager le document de travail avec l'ensemble des participants au moins sept (7) jours ouvrables avant la tenue de la Consultation Nationale

Document de travail : Rapport provisoire PRP-AGIR validé par le Cadre-Plateforme de Dialogue et de Pilotage

Organisation du travail :

1. La facilitation de la réunion est assurée par l'expert-consultant
2. Toutes les parties prenantes sont conviées : i) Délégués des ministères sectoriels ; ii) Parlementaires et élus locaux ; iii) Partenaires techniques et financiers ; iv) Représentants des OPA, ONG, Société civile, Secteur privé ; etc.

Résultat / Produit :

Les principaux résultats/produits attendus de cette Consultation Nationale sont les suivants :

1. Rapport PRP-AGIR validé et adopté
2. Cadre opérationnel de financement, de mise en œuvre et de suivi-évaluation validé, assortis d'une feuille de route pour l'accélération de la mise en œuvre
3. Processus d'adoption officielle du PRP-AGIR enclenché

TIMMING INDICATIF

(À ajuster selon les réalités du pays)

